Collège Prosper Mérimée
SAINT-SAVIN

INFORMATION GESTION A L'ATTENTION DES FAMILLES AYANT OPTE POUR LE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE POUR REGLER LES FRAIS SCOLAIRES DE DEMI-PENSION.

En raison du changement de logiciel de comptabilité opéré par l'établissement et l'agence comptable de Montmorillon, je vous informe que le calendrier des prélèvements automatiques communiqué dans le dossier d'inscription de votre enfant est modifié :

- Octobre : Prélèvement 45 €
- Novembre : Prélèvement 45 €
- **DECEMBRE : Prélèvement ajustement du 1er trimestre**

De plus, pour des raisons techniques liées à la mise en place de ce nouveau logiciel, il n'y aura **PAS DE PRELEVEMENT** pour le 2ème trimestre. Un paiement en chèque ou en espèces sera nécessaire auprès du service gestion du collège pour régler la facture de demi-pension. En cas de difficultés, n'hésitez pas à prendre contact avec le service gestion, un échelonnement des paiements peut être mis en place en interne.

Nous espérons pouvoir être techniquement en mesure de remettre en place les prélèvements automatiques pour le 3ème trimestre. Je vous tiendrai informés de l'évolution de la situation.

Cordialement,

COLLÈGE PROSPER MÉRIMÉE
La Gestionnaire
86310 ST SAVIN